



## Compte rendu du Comité de pilotage « service animalerie Biogéosciences » du 7 octobre 2020

---

### Personnes présentes :

Emmanuel FARA

Thomas SAUCEDE

Yannick MORET, responsable scientifique du service Animalerie

Sébastien MOTREUIL, responsable du service Animalerie

Marie-Charlotte ANSTETT

Isabelle SANTACROCE

Aude BALOURDET

Stéphane GARNIER

### Personnes excusées :

Rémi Watier, François Bretagnolle, Bruno Faivre, Arnaud Brayard, Jérôme Moreau, Emmanuelle Venin, Olivier Mathieu, Nicolas Navaro.

---

### → Ordre du jour :

- **1/** Synthèse des propositions pour la composition du comité de pilotage, à valider en conseil d'Unité.
- **2/** Finalisation et validation de la charte d'utilisation de l'animalerie Biogéosciences incluant la définition des missions du COFIL du service.
- **3/** Finalisation et validation de la "fiche projet animalerie".
- **4/** Date de la prochaine réunion du COFIL qui aura pour but principal de planifier les activités de recherche dans le service pour les 6 prochains mois.



-----1-----

Après délibération et approbation par les membres du COPIL présents, le comité de pilotage sera composé:

- Du directeur de l'UMR ou de son adjoint
- Des responsables d'équipe utilisatrice du service ou de leur adjoint
- D'un représentant des utilisateurs du service (un par équipe).
- Des personnels qui sont rattachés au service animalerie:
  - \* Aude Balourdet (technicienne CNRS à temps partiel (80%)).
  - \* Sébastien Motreuil (Ingénieur d'études CNRS à 60% sur le service animalerie, les 40 autres % sont consacrés au fonctionnement du service plongée, la réalisation de prototypes expérimentaux et à sa participation à divers programmes de recherche dans les locaux de Biogéosciences et sur le terrain).
  - \* Jean Emmanuel Rollin (adjoint technique Ub à 10% sur le service animalerie et le reste sur l'enseignement et représentation syndicale).
- D'une gestionnaire, Isabelle Santacrocce Technicienne CNRS
  
- Le comité de pilotage pourra inviter ponctuellement toute personne souhaitant donner des précisions sur ses demandes (liées à la fiche projet qu'il aura préalablement déposée) ou souhaitant donner des informations concernant le fonctionnement du service.

La composition du comité sera officiellement validée au prochain conseil du laboratoire.

-----2-----

→ **La charte** du service Animalerie qui est proposée pour validation a déjà été relue et modifiée par Emmanuel Fara, Thomas Saucède, Yannick Moret et Sébastien Motreuil et transmise aux membres présents du comité qui ont pu apporter des modifications lors de cette première réunion du COPIL.

Ces modifications sont notées et approuvées par l'ensemble du comité lors de la relecture du texte par Sébastien Motreuil.

La charte sera officiellement validée lors du prochain conseil du labo.

Tout nouvel utilisateur du service devra adhérer à cette charte et devra la remettre signée à Sébastien Motreuil qui l'archivera.

Pour faciliter son accès, cette charte sera disponible sur la page pratique du laboratoire.

La charte est à suivre scrupuleusement par tous les membres de l'unité qui travaillent sur des animaux maintenus dans les animaleries du bâtiment Gabriel ou animalerie centrale.



### → Budget du service de 2020 :

Le budget récurrent du service (6500 € HT) est habituellement réparti en 5000 € pour les animaleries du bâtiment Gabriel et 1500 € pour les animaleries centrales. Ce budget est utilisé actuellement à 70% pour l'entretien du matériel et le maintien en l'état des infrastructures. Les 30% restants sont destinés aux consommables.

Emmanuel Fara précise que des contributions des équipes sont possibles pour des projets.

Marie-Charlotte demande s'il est possible de faire des prestations extérieures ?. Même si cela est envisageable dans le futur, il n'est pas possible de le mettre en œuvre pour le moment. Il faut faire attention à l'organisation que cela demanderait et aux moyens humains et financiers que nous n'avons pas pour le moment, le service ne pouvant pas fonctionner comme une plateforme.

Yannick Moret précise que pour l'instant l'Animalerie n'a pas vocation à équiper de nouveaux projets qui ne seraient pas financés. Les locaux sont équipés pour les recherches actuelles et de nouvelles recherches compatibles avec le matériel et les infrastructures existants.

Pour de nouveaux projets, demandant des investissements dans les locaux ou pour le matériel lié à l'animalerie, il faut que chaque porteur ait un financement et en ait discuté préalablement en COPIL pour validation.

Le budget pour 2021 n'est pas encore estimé, il dépendra des demandes qui remonteront avec les fiches projet et qui seront étudiées lors de la prochaine réunion du comité de pilotage.

### → Matériel commun :

Marie-Charlotte propose la mise en place d'une liste du matériel commun lié à l'animalerie.

Sébastien répond qu'une liste existe déjà mais qu'il faudra pour la compléter que chaque utilisateur du service puisse ajouter s'il le souhaite du matériel commun qui sera rattaché au service.

Sébastien effectuera un appel à tous les utilisateurs de l'animalerie souhaitant mettre à disposition du matériel partagé. Marie Charlotte propose de mettre en commun un compresseur et un générateur de terrain.

Cette liste sera déposée en ligne et mises à jour régulièrement.

### → Terrain et animalerie :

Question de Yannick, est ce que les missions de terrains sont incluses dans l'animalerie ?

Réponse de Thomas : sauf les activités de terrain entraînant la capture d'animaux sauvages destinés directement à l'animalerie, la gestion du terrain à Biogéosciences ne fera pas partie des tâches



gérées par le service animalerie. Pour le moment il n'existe pas de service gérant cette partie importante des activités de Biogéosciences, une réflexion à ce sujet pourra avoir lieu ultérieurement au sein du laboratoire.

→ **Aide technique :**

Le personnel de l'animalerie reste joignable par mail de 8h à 18h du lundi au vendredi ou par téléphone sur le poste 91 98.

Sébastien : La répartition du temps de travail des personnels en soutien à la recherche se fera au mieux pour chaque programme mais le temps de personnel technique alloué à ce service n'étant que de 1.5 équivalents temps plein, il devra absolument être complétée par une aide technique de toute ou partie des personnes impliquées dans ces programmes (aide à l'entretien des animaux présents).

Yannick : Le comité de pilotage n'a pas pour but de déterminer un planning détaillé de chacun des personnels travaillant dans ce service. Cette planification se fera à la suite de l'acceptation par le COPIL des diverses demandes qui seront remontées avec les fiches projets. Elle se fera dans un premier temps sous forme d'une réunion de service avec la présence du responsable du service animalerie Sébastien Motreuil, le responsable scientifique Yannick Moret et les techniciens Aude Balourdet et Jean Emmanuel Rollin. Un calendrier sera par la suite mis en place et proposé aux différentes personnes porteuses de projet pour validation de leur part.

→ **Réservation des locaux :**

Sébastien propose de centraliser les demandes de réservation de salles suite aux projets validés par le COPIL et de mettre à jour le site de réservation BGS.

Le COPIL aura la mission de faire en sorte qu'aucune surcharge d'utilisation des personnels ou des locaux ne puisse avoir lieu en s'appuyant au plus juste sur les demandes des fiches projet.

Tout imprévu ou changement dans les besoins annoncés dans la fiche projet devront être signalés au COPIL. Selon les cas, une simple réunion de service avec les utilisateurs concernés pourra suffire à partir du moment où les orientations du CoPil ne sont pas totalement impactées (par exemple simple inversion calendaire, au sein du même trimestre, dans le soutien à deux projets suite à un retard dans l'acquisition du matériel ou une panne). Si un imprévu ébranle le canevas général prévu en CoPil, alors celui-ci devra être sollicité et fera au mieux pour trouver une solution si elle existe.

Sébastien précise qu'il est très important d'étiqueter (signalétique à déterminer) chaque espace de manip sachant que plusieurs projets peuvent partager une même pièce. Cette démarche est nécessaire pour pouvoir contacter les utilisateurs en cas de soucis.

→ **Les contraintes pour l'accueil de vertébrés et non vertébrés sont bien spécifiques :**



Marie-Charlotte Anstett demande de bien signaler dans la charte qu'il y a une différence entre les types d'organismes vertébrés et invertébrés en ce qui concerne les obligations réglementaires. Sébastien va revoir ce passage dans la charte.

Marie-Charlotte ANSTETT veut que soit précisé qu'il peut y avoir dans ces prélèvements en milieu naturel des organismes inconnus présents sur certains supports qu'elle rapporte dans nos locaux (ex : Branche de Cassis).

Le COPIL précise que toutes les précautions doivent être prises pour confiner ces prélèvements lors de la phase de tri et que les échantillons et substrats restants doivent être impérativement neutralisés (autoclavage).

#### → Formations obligatoires :

Sébastien rappelle qu'il est nécessaire que toute personne intervenant sur des animaux soit en possession d'une qualification en Zootechnie (anciens niveaux 1, 2 ou 3, nouveaux niveaux C, B ou A) et qu'il faudra que chaque personne intervenant dans l'animalerie puisse justifier de trois jours de formation dans le domaine de la zootechnie par tranche de 6 ans.

Sébastien se chargera de rassembler ces documents et de relancer les personnes qui arriveraient en fin de validité de leur droit à effectuer des expérimentations sur des animaux.

Thomas propose que l'Animalerie centralise les propositions de formations et rende la liste accessible à tous, en lien avec le correspondant formation de l'UMR (Alexandre Bauer).

Aude mentionne un site sur lequel il est possible de trouver toutes les formations en expérimentation animale ([recherche-animale.org/les-formations](http://recherche-animale.org/les-formations))

Sébastien peut centraliser les propositions de formations pour diffusion.

Il faudrait demander des formations sur Dijon (voir avec l'animalerie centrale si c'est possible à mettre en place dans l'avenir). Proposer des formations mieux adaptées selon les besoins.

#### → Dossier comité d'éthique, concernant des animaux accueillis dans l'animalerie Biogéosciences :

Stéphane demande à Sébastien si son expertise est nécessaire avant le dépôt de projets devant le comité d'éthique.

Réponse de Sébastien : oui, si cela concerne des animaux (uniquement vertébrés ou céphalopodes) qui seront hébergés et étudiés dans les locaux de l'animalerie Biogéosciences.

Il faudrait préalablement en informer le COPIL afin de s'assurer que la partie du projet concernant l'animalerie est réalisable. Sébastien se propose de rédiger la partie concernant l'animalerie pour chaque projet. Cela permettrait aussi d'avoir ses conseils (matériel qui pourrait être adapté, aménagement de salle...)



École Pratique  
des Hautes Études

*Pour toute information concernant les dossiers que vous devrez présenter au comité d'éthique et d'expérimentation animale de l'université de Bourgogne et questions concernant l'application APAFIS sur laquelle elles devront être enregistrées, vous pouvez envoyer vos questions sur l'adresse mail suivante : c2ea-dijon@u-bourgogne.fr*

→ **Heures d'ouverture des locaux de l'animalerie, astreintes et contacts du personnel technique en cas de problème:**

L'heure d'ouverture est discutée sachant que les retours de terrain peuvent avoir lieu après 18h. Il est conclu que les heures seront les mêmes que celles d'accès au bâtiment.

*En période hors congés : 7h30-20h, samedi : 7h30-14h et en période de congés : 7h30-18h30*

Tout accès à l'animalerie en dehors de ces heures devra faire l'objet d'une demande préalable au responsable de l'animalerie et d'une demande anticipée de travail en horaire décalé à faire signer préalablement à l'intervention par le directeur d'unité, le directeur d'UFR et les services centraux de l'UB.

Le personnel de l'animalerie reste joignable de 8h à 18h sur l'adresse mail générique « Service animalerie » que Sébastien vient de mettre en place. Ainsi, en cas de problème, la totalité des personnes impliquées dans le fonctionnement du service (Yannick Moret, Aude Balourdet, Sébastien Motreuil, Jean Emmanuel Rollin) seront informées et pourront régler le problème le plus rapidement possible.

Possibilité de joindre Sébastien ou Aude sur le poste 9198, mais le mail restera à privilégier car ils ne sont pas présents en permanence dans leur bureau.

Des astreintes pourront être mises en place pour maintenir une permanence lors des congés et week-ends. Ces astreintes ne seront pas à l'unique charge du personnel technique travaillant dans l'animalerie et qui est peu nombreux, elles devront aussi être supportées par les responsables des projets utilisant le service animalerie et personnes travaillant sur ces projets (étudiants en thèse, stagiaires). Ces astreintes devront être impérativement signalé à la direction de l'UMR (le type, la nature et la fréquence des astreintes éventuelles).

-----3-----

→ **La fiche projet** est présentée et détaillée. Elle convient à tout le monde. Elle sera définitivement validée lors du prochain conseil de l'UMR mais pour gagner du temps, Sébastien l'enverra à tous les membres du laboratoire pour permettre un retour de toutes les fiches projet avant la prochaine réunion du COPIL début décembre.



École Pratique  
des Hautes Études

-----4-----

→ **Date de la prochaine réunion du COPIL**

Le prochain comité de pilotage traitera les fiches projets déposées. Il est proposé de le faire début décembre mais les urgences pourront être traitées d'ici là.

A minima 2 COPIL seront programmés par an (décembre et juin). D'autres dates pourront être programmées selon les besoins.

Il y aura un compte rendu de réunion à la suite de chaque Copil qui sera transmis à tous les membres pour validation avant son envoi à tous les membres du laboratoire pour s'assurer qu'aucun utilisateur ou utilisateur potentiel soit oublié.

Fin du 1<sup>er</sup> COPIL à 11H45

Rédaction du compte rendu par Isabelle Santacrocce et Sébastien Motreuil